

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 mars 2011**  
~~~~~

**TRAVAUX DE VIABILISATION SUR LA ZONE IVNA À SAINT PARGOIRE  
AVENANT N°1 AU LOT 2 DU MARCHÉ**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 mars 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou  
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Catherine JOSIEN -M. Jean-Pierre BOUVIER suppléant de M. Philippe SALASC, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Marie-Anne WETZEL-BERTRAND

**ARRIVÉ LE :**

**- 8 AVR. 2011**

Procurations :

M. Jean-Marcel JOVER à M. Christian LASSALVY

Excusés :

M. Jean-Marcel JOVER, Mme Marie-Claude BEDES, M. Daniel REQUIRAND M. René GOMEZ, M. Philippe SALASC, M. Cyrille CADARS

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 42	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que pour la dévolution des travaux de viabilisation de la zone IVNA, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 1 (Voirie – réseaux humides) : BRAULT TP pour un montant de 433 601,00 € HT
- Lot n° 2 (réseaux secs) : ALLEZ & COMPAGNIE pour un montant de 135 267,75 € HT

Vu que la Commission d'appel d'offres du 02/03/2011 a émis un avis favorable à cet avenant

Considérant que des adaptations à ce marché de travaux sont devenues nécessaires :

- Dévoisement d'une partie des réseaux Basse tension et éclairage public, suite à la présence des réseaux d'eaux usées et du réseau de refoulement de la cave coopérative ainsi que la mise en œuvre des nouveaux réseaux humides (eaux usées et eau pluviale) contraints par la mise en œuvre de pentes ; cette prestation présente un coût de 4 340,00 € HT.
- Reprise des abonnés existants sur la zone d'activités sur le nouveau réseau et réalisation de l'enfouissement du réseau jusqu'en limite de la zone d'activités avec remplacement des fourreaux existants, suite à la demande de France Telecom ; ces travaux présentent un coût de 5 696,00 € HT
- Adduction en réseau télécommunication et basse tension de nouvelles parcelles dans le cadre de la mise en œuvre de la Participation pour Voirie et réseaux ; l'ensemble de ces prestations présente un coût de 6 092,39 € HT.

Considérant que l'ensemble des adaptations financières représente un coût total de 16 128, 39 € HT soit 11,92 % du montant initial du marché.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✘ D'approuver l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux de viabilisation sur la zone IVNA à Saint Pargoire attribué à l'entreprise ALLEZ & CIE

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n°1)	16 128,39 €
Montant initial du marché HT	135 267,75 €
Nouveau montant du marché HT	151 396,14 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	11,92%

- ✘ D'autoriser le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 425 le

Publication le - 4 AVR. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le - 1 AVR. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET

<b>RAPPORT 2 - 3</b> <i>Rapporteur : Mme Agnès CONSTANT</i>	FINANCES /MARCHÉS COMPTABILITÉ
<b>TRAVAUX DE VIABILISATION SUR LA ZONE IVNA À SAINT PARGOIRE</b>	
<b>AVENANT N°1 AU LOT 2 DU MARCHÉ</b>	

Pour la dévolution des travaux de viabilisation de la zone IVNA, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 1 (Voirie – réseaux humides) : BRAULT TP pour un montant de 433 601,00 € HT
- Lot n° 2 (réseaux secs) : ALLEZ & COMPAGNIE pour un montant de 135 267,75 € HT

Des adaptations à ce marché de travaux sont devenues nécessaires :

- Dévoiement d'une partie des réseaux Basse tension et éclairage public, suite à la présence des réseaux d'eaux usées et du réseau de refoulement de la cave coopérative ainsi que la mise en œuvre des nouveaux réseaux humides (eaux usées et eau pluviale) contraints par la mise en œuvre de pentes ; cette prestation présente un coût de 4 340,00 € HT.
- Reprise des abonnés existants sur la zone d'activités sur le nouveau réseau et réalisation de l'enfouissement du réseau jusqu'en limite de la zone d'activités avec remplacement des fourreaux existants, suite à la demande de France Telecom ; ces travaux présentent un coût de 5 696,00 € HT
- Adduction en réseau télécommunication et basse tension de nouvelles parcelles dans le cadre de la mise en œuvre de la Participation pour Voirie et réseaux ; l'ensemble de ces prestations présente un coût de 6 092,39 € HT.

L'ensemble des adaptations financières représente un coût total de 16 128,39 € HT soit 11,92 % du montant initial du marché.

La Commission d'appel d'offres du 02/03/2011 a émis un avis favorable à cet avenant.

- **Nouveaux montants de la prestation – Lot 2 ALLEZ**

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n°1)	16 128,39 €
Montant initial du marché HT	135 267,75 €
Nouveau montant du marché HT	151 396,14 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	11,92%

Je propose donc à l'Assemblée :

- D'approuver l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux de viabilisation sur la zone IVNA à Saint Pargoire attribué à l'entreprise ALLEZ & CIE
- D'autoriser le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Le Président  
*Villaret*  
Louis VILLARET